

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

JUILLET 2016
NUMERO SPECIAL N° 59

ISSN 0996 - 7494

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>
Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

S O M M A I R E

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE.....
*Arrêté préfectoral du 8 juillet 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du préfet de la Manche le
lundi 11 juillet 2016*.....

◇◇◇◇

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE

Arrêté préfectoral du 8 juillet 2016 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du préfet de la Manche le lundi 11 juillet 2016

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;
VU le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Olivier MARMION, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la Manche ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-47 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier MARMION, sous-préfet, directeur de Cabinet ;
CONSIDERANT que le préfet est absent du département le lundi 11 juillet 2016 ;
CONSIDERANT, qu'en l'absence de la secrétaire générale, il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du préfet le 11 juillet 2016 ;
SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Art. 1er : M. Olivier MARMION, Directeur de Cabinet, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la Manche le 11 juillet 2016.

Art. 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI

